



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 08 octobre 2024

Date de convocation : 03/10/2024
Date d'affichage 03/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 8 octobre à 20H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14
Procurations : 0

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Georges MARCOS, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF

Étaient absents excusés :

Étaient absents non excusés :

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Georges MARCOS a été élu secrétaire de séance.

Prestation d'archivage – Choix du prestataire

Vu les articles L.212-6 à L.212-10-1 du Code du patrimoine, les collectivités territoriales ont l'obligation de conserver et de mettre en valeur leurs archives.

Vu la délibération du 2017-127, validant le recours au CDG 53 pour une prestation d'archivage

Considérant la complexité de ce domaine d'activité et la nécessité de confier cette mission à un personnel dédié et spécifiquement formé,

Considérant qu'il y a lieu d'entreprendre l'archivage des différents documents de la collectivité

Initialement le CDG 53 avait été mandaté en 2017 pour réaliser cette prestation pour un montant de 3 366 € dans un délai de 1 à 3 ans, ce dernier nous a relancé en 2023 afin de réaliser cette prestation sur la fin d'année 2023, or le montant de la prestation ayant augmenté considérablement cette dernière n'avait pas été prévue au budget de la commune.

Le CDG 53 nous relance à nouveau durant l'été 2024 pour une prestation sur la fin d'année 2024 / début 2025, cette date ne peut être garantie que si la commune valide la prestation avant le 30 septembre 2024 dans le cas contraire le CDG propose de nouvelles dates au-delà de 2025.

Au vu des difficultés d'organisation du Centre de Gestion, il est proposé de faire appel à un archiviste indépendant.

CDG 53	KYLIAN GRUDE
7 350,00 €	5 691,84 €

Monsieur Kylian Grudé se propose d'intervenir sur le second semestre 2025.

La dépense sera imputée à l'article 618 – Divers services extérieurs du BP Commune 2025.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider le devis de Monsieur Kylian Grudé ;

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 14 Octobre 2024
Le Maire, Anthony ROULLIER

